



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

# **PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS L'INDRE**

**2014 - 2017**

*Approuvé par le Conseil départemental de prévention de la délinquance,  
d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires  
et les violences faites aux femmes  
le 19 décembre 2013.*

*La prévention de la délinquance se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice. Elle est par essence une politique publique partenariale qui associe notamment l'Etat et les collectivités territoriales.*

*La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action. Les compétences du conseil général en matière sociale, de protection de l'enfance et de prévention spécialisée en font également un acteur de premier plan.*

*Le présent plan départemental de prévention de la délinquance a vocation à remplacer le plan précédent établi pour la période 2010-2012. Il est destiné à assurer l'articulation entre la stratégie nationale de prévention de la délinquance et la définition opérationnelle des actions qui seront conduites au plan local dans le département de l'Indre. Celles-ci seront définies de manière privilégiée dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance dans le courant de l'année 2014.*

*Ce plan s'inscrit dans la continuité et la complémentarité d'autres dispositifs qui couvrent le champ de la prévention de la délinquance, en particulier :*

- la politique de la ville, qu'il s'agisse des outils actuels (contrats urbains de cohésion sociale, gestion urbaine de proximité...) ou des nouveaux dispositifs contractuels qui seront mis en œuvre à partir de 2014 ;*
- le 4<sup>e</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes présenté en novembre 2013.*

*Contrairement au plan précédent, il n'inclut pas la prévention de la délinquance routière, traitée dans le cadre du document général d'orientations pour la sécurité routière dans le département de l'Indre pour la période 2013-2017, cosigné par le préfet et le président du conseil général.*

<b>1. Diagnostic départemental.....</b>	<b>4</b>
1.1. Les caractéristiques de la délinquance dans le département .....	4
1.2. La cartographie de la délinquance.....	8
1.3. L'implication des mineurs.....	11
<b>2. Etat des lieux des dispositifs de prévention existants .....</b>	<b>12</b>
2.1. Les instances locales de pilotage de la prévention de la délinquance .....	12
2.2. Le service de prévention spécialisée de Châteauroux .....	12
2.3. Les programmes de réussite éducative .....	13
2.4. La prévention du décrochage scolaire .....	13
2.5. Les intervenants sociaux en commissariat de police et en gendarmerie .....	14
2.6. Les référents sûreté.....	14
2.7. La déléguée aux droits des femmes, le protocole départemental pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence et son réseau de professionnels .....	14
2.8. La médiation sociale visant à la tranquillité publique.....	15
2.9. Les polices municipales .....	15
2.10. La vidéoprotection.....	16
2.11. Le travail d'intérêt général .....	16
2.12. Les actions des missions locales en direction des jeunes suivis par la justice .....	17
2.13. La prévention des comportements addictifs.....	17
<b>3. Orientations départementales.....</b>	<b>18</b>
Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique. ....	18
Axe 2 : Renforcer les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes, de prévention des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes.....	19
Axe 3 : Développer une approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance	19
Axe 4 : Renforcer le pilotage stratégique de la prévention de la délinquance au plan local et départemental. ....	20
<b>4. Suivi du plan départemental .....</b>	<b>21</b>
<b>5. Financement .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>23</b>

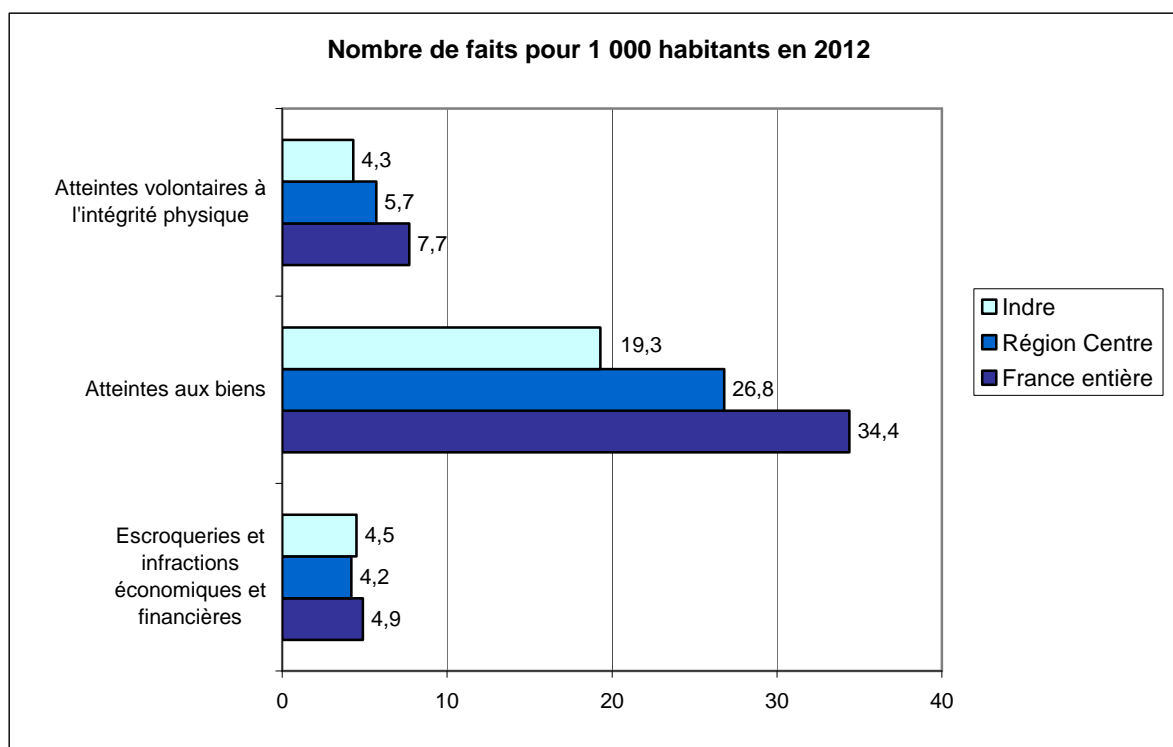
## 1. Diagnostic départemental

### 1.1. Les caractéristiques de la délinquance dans le département

#### 1.1.1. Le département de l'Indre se caractérise par une délinquance relativement modérée

Le département de l'Indre se caractérise par une délinquance d'un niveau relativement modéré si on le compare au reste du territoire national.

Qu'il s'agisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique ou des atteintes aux biens, le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en 2012 est ainsi très inférieur à celui que l'on constate au plan national (-44%) ou au plan régional (-28% pour les atteintes aux biens ; -25% pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique).

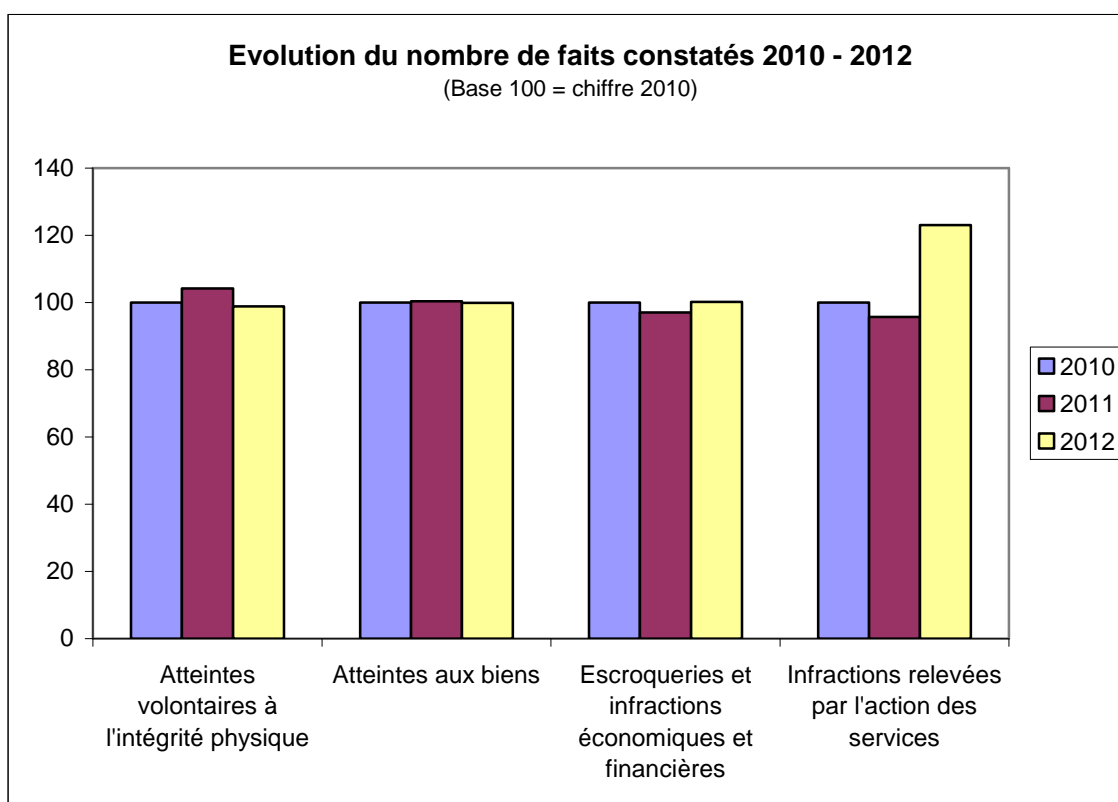


Ces chiffres placent l'Indre parmi les départements les moins touchés par ces deux formes de délinquance :

- pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, il se classe au 78<sup>e</sup> rang ;
- pour les atteintes aux biens, il se classe au 85<sup>e</sup> rang.

Le département est moins épargné par les escroqueries et infractions économiques et financières pour lesquelles le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en 2012 est proche des moyennes nationale et régionale.

1.1.2. La période d'application du précédent plan de prévention de la délinquance est marquée par une stabilité du nombre de faits constatés



La stabilité que l'on constate ne doit toutefois pas masquer une augmentation du nombre des « infractions relevées par l'action des services ».

1.1.3. Durant les premiers mois de l'année 2013, la plupart des formes de délinquance présentent une tendance à la hausse.

*NB : Sauf précision contraire, les comparaisons ci-après se font entre les neuf premiers mois de l'année 2013 et les neuf premiers mois de l'année 2012.*

*1.1.3.1. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique*

Cette catégorie recouvre les violences physiques crapuleuses, les violences physiques non crapuleuses (dont les coups et blessures volontaires contre personne de 15 ans ou plus ; les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants), les violences sexuelles et les menaces de violences.

97 faits supplémentaires ont été constatés en 2013 dans l'ensemble du département : +107 en zone gendarmerie et -10 en zone police. Dans cette dernière, on constate toutefois une hausse sensible du nombre de violences crapuleuses : +12 en 2013.

## Les violences faites aux femmes

Il est difficile d'évaluer avec précision le volume des violences faites aux femmes ; on estime néanmoins que les interventions ou informations parvenant aux forces de l'ordre sur ces affaires sont quasi-quotidiennes. Dans l'Indre, comme au plan national, les statistiques n'en donnent qu'une vue partielle. Le travail en réseau a toutefois permis d'améliorer cette connaissance.

Une certaine stabilité se dégage de l'activité du service spécialisé d'accompagnement des victimes du centre d'accueil des Ecureuils (environ 80 personnes sont reçues et accompagnées chaque année), des prises en charge par les services sociaux et des interventions de la police et de la gendarmerie.

La proportion de victimes qui portent plainte augmente en revanche de manière continue depuis 2006. En 2011, 140 plaintes ont été enregistrées dans le département. Le taux de victimes qui portent plainte est supérieur dans l'Indre à ce qu'il est au plan national.

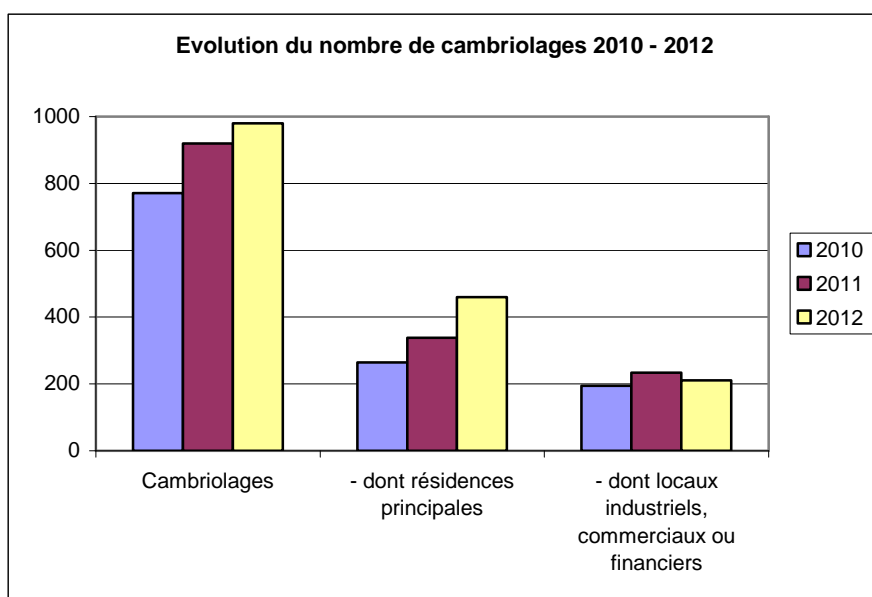
### 1.1.3.2. Les atteintes aux biens

Cette catégorie recouvre les vols sans violence (vols liés aux véhicules, cambriolages, vols à la tire, vols à l'étalage...), les vols avec violence et les destructions ou dégradations de biens.

Les atteintes aux biens ont progressé de près de 13% en zone police et de 14,6% en zone gendarmerie. Cette hausse est essentiellement due à une nette augmentation du nombre de cambriolages (voir encadré).

Même s'ils ont tendance à diminuer, on relève sur les neuf premiers mois de l'année 2013, 9 actes de malveillance sur les infrastructures ou les trains de la SNCF à Déols et Châteauroux.

## Les cambriolages



Les cambriolages sont en hausse continue entre 2010 et 2012, en particulier pour les locaux d'habitation. Ils continuent d'augmenter pendant les premiers mois de 2013 : +25,7% en zone police ; +20,8% en zone gendarmerie.

Ils visent en premier lieu des habitations principales où les malfaiteurs recherchent en priorité du numéraire ou des bijoux. Les cambrioleurs ne paraissent pas cibler leurs victimes mais les lieux les plus facilement atteignables : maisons isolées, régulièrement vacantes et/ou mal protégées. Pour les lieux de ce type, l'après-midi et le début de soirée (14h-20h) sont les créneaux privilégiés.

Les locaux industriels et commerciaux sont visés dans une moindre proportion mais les préjudices peuvent être parfois très importants (plusieurs milliers d'euros). De grandes enseignes des zones commerciales situées à la périphérie des agglomérations ont été touchées à l'automne 2013 par des opérations qui témoignent du « professionnalisme » de leurs auteurs.

Les auteurs de cambriolages semblent ainsi être principalement issus de deux types de délinquance bien distinctes :

- une délinquance « itinérante » relativement organisée comme le montrent certaines opérations ;
- une délinquance « locale », assez hétérogène mais dont les auteurs sont parfois connus des services de police et de gendarmerie.

La lutte contre les cambriolages fait l'objet d'un plan spécifique adopté en octobre 2013.

#### *1.1.3.3. Les escroqueries et infractions économiques et financières*

Cette catégorie recouvre les escroqueries et infractions assimilées (falsifications et usages de chèques volés ou de cartes bancaires, faux en écriture...) ainsi que les infractions économiques et financières (travail clandestin, emploi d'étranger sans titre de travail, abus de biens sociaux...)

Ils sont en légère diminution, tant en zone police (-3%) qu'en zone gendarmerie (-2%). On constate une proportion importante de vols ou de falsification de chèques, en particulier en zone gendarmerie, caractéristique des zones rurales.

#### *1.1.3.4. Les infractions relevées par l'action des services*

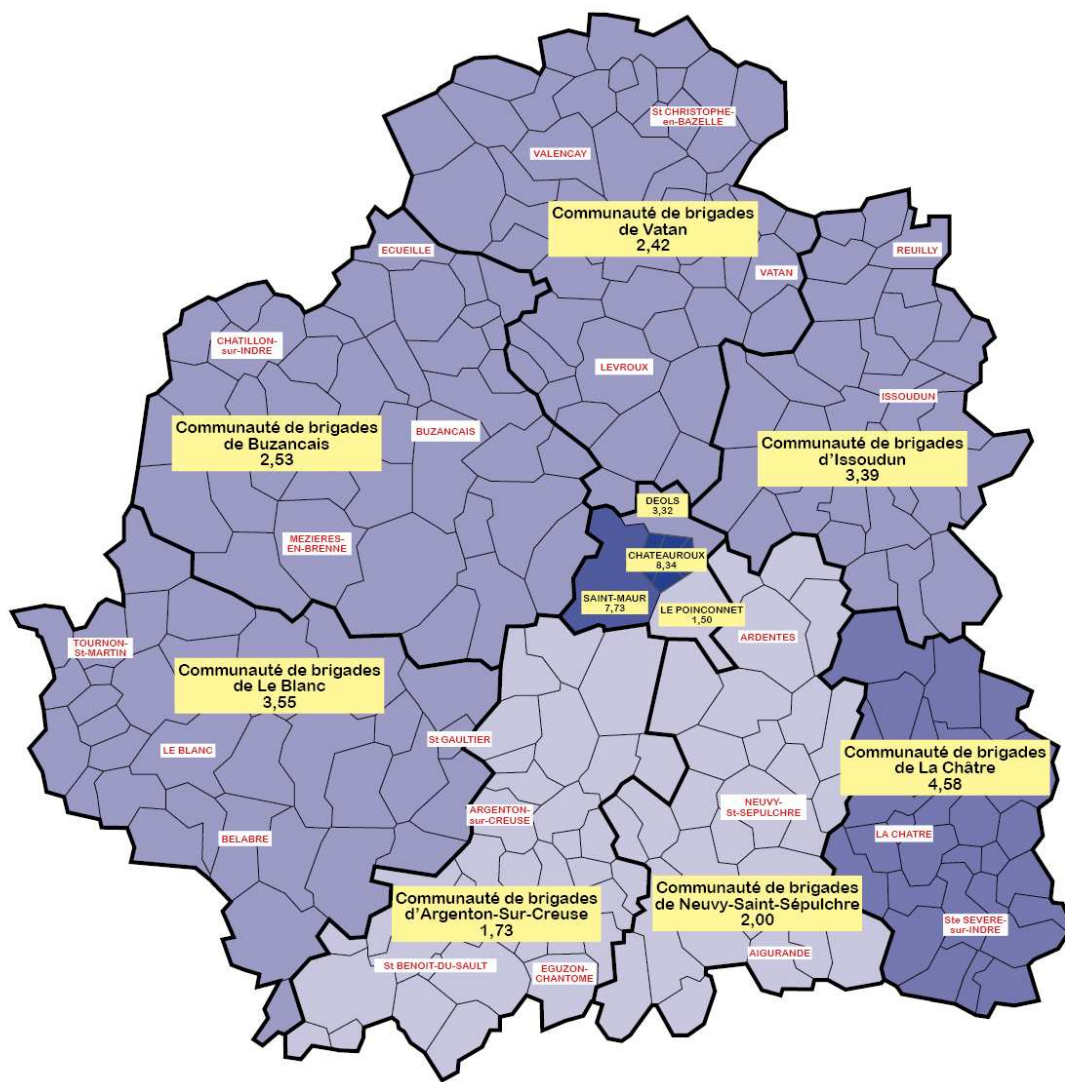
Cette catégorie recouvre notamment les infractions à la législation sur les stupéfiants, les infractions à la législation sur les étrangers, les faux documents, le recel, le port ou la détention d'armes prohibées...

La fin de la comptabilisation des infractions au séjour d'étrangers dans cette catégorie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ne rend pas l'évolution significative.

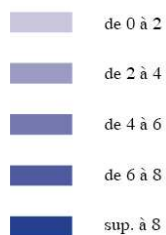
En 2012, 63% (soit 560) des infractions de cette catégorie relevaient de la législation sur les stupéfiants. 80 faits ont été constatés pour trafic et revente de produits stupéfiants ; 465 pour leur seul usage.

## 1.2. La cartographie de la délinquance

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (année 2012)



Nombre d'infractions pour 1000 hab.



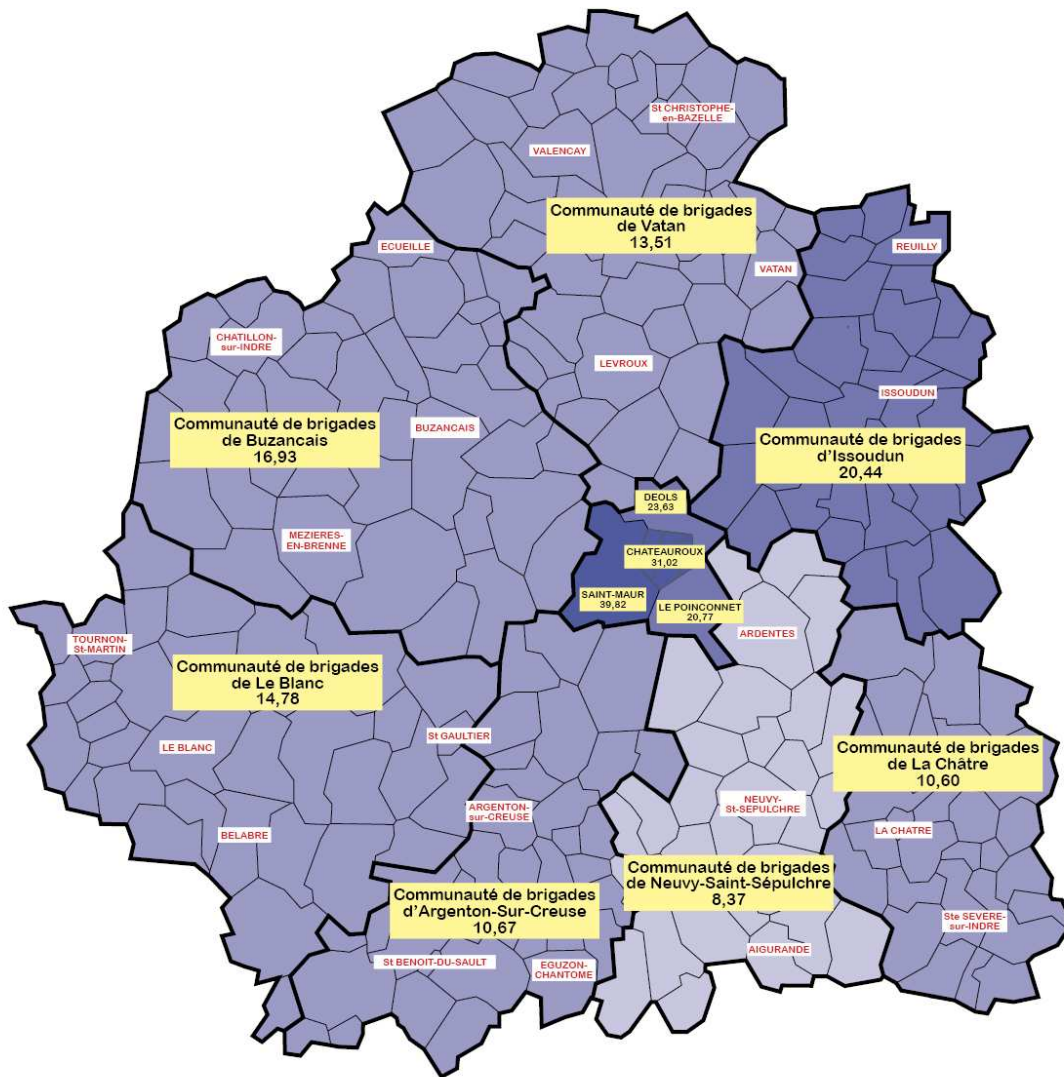
**NB :**

- Pour la zone police, le ratio est calculé pour chacune des 4 communes ;
- Pour la zone gendarmerie, le ratio est calculé pour chacune des 7 communautés de brigades.

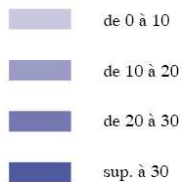
Novembre 2013 - Ph. DESABRES



Atteintes aux biens (année 2012)



Nombre d'infractions pour 1000 hab.

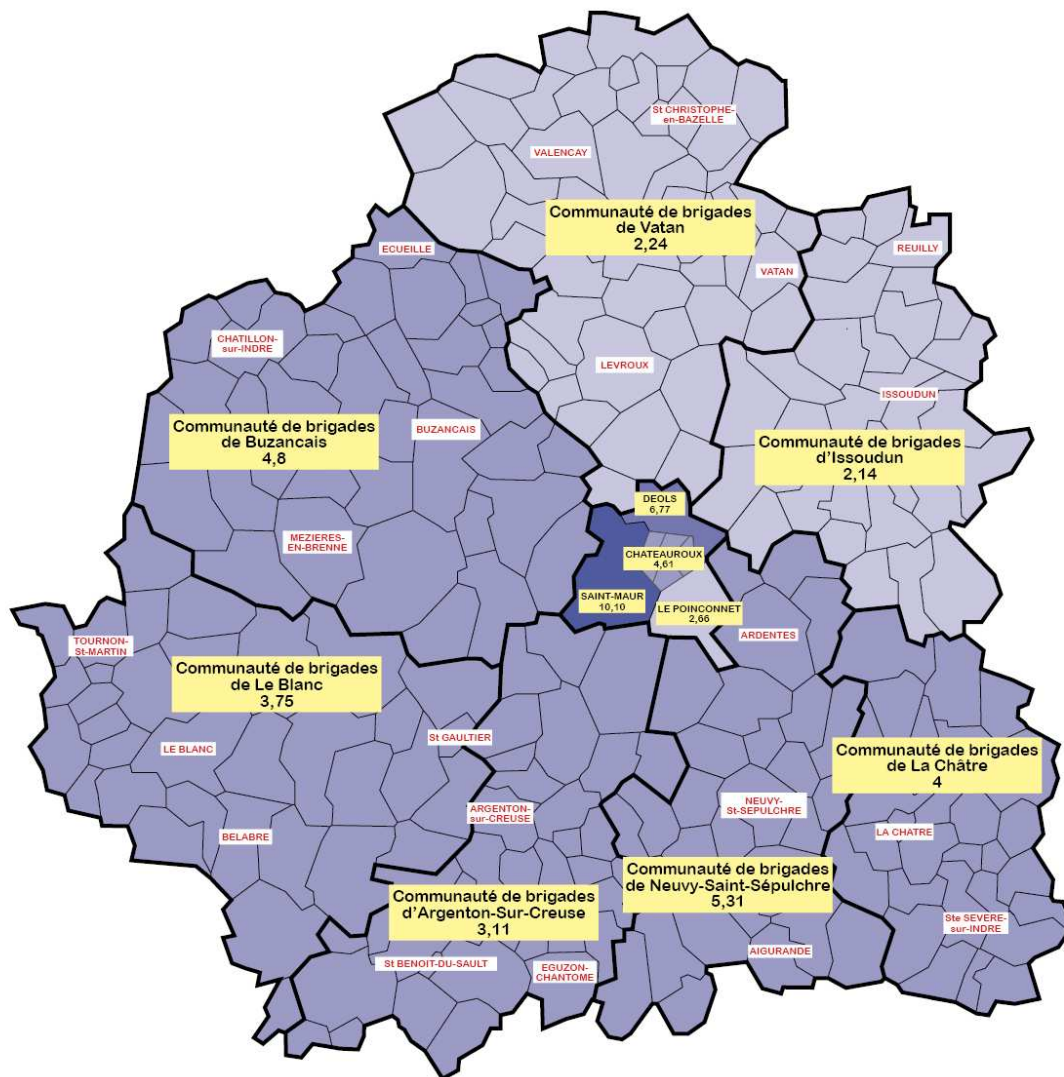


**NB :**

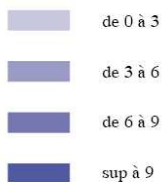
- Pour la zone police, le ratio est calculé pour chacune des 4 communes ;
- Pour la zone gendarmerie, le ratio est calculé pour chacune des 7 communautés de brigades.

Novembre 2013 - Ph. DESABRES

Escroqueries et infractions économiques et financières (année 2012)



Nombre d'infractions pour 1000 hab.



**NB :**

- Pour la zone police, le ratio est calculé pour chacune des 4 communes ;
- Pour la zone gendarmerie, le ratio est calculé pour chacune des 7 communautés de brigades.

Novembre 2013 - Ph. DESABRES

### 1.3. L'implication des mineurs

La délinquance des mineurs est modérée dans le département. Elle représente environ 20% de la délinquance générale. Même s'il ne faut pas sous-estimer les infractions à caractère sexuel, il s'agit principalement d'une délinquance de captation : vols ou vols avec violence.

L'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Châteauroux a à connaître 250 jeunes par an. Environ 120 jeunes faisaient l'objet d'un suivi éducatif dans le cadre pénal au 30 novembre 2013, contre 152 au 30 novembre 2012.

La tendance à la diminution de ces chiffres reflète notamment le vieillissement de la population du département de l'Indre.

#### Les incidents, violences et délits en milieu scolaire

Le nombre des incidents, violences et délits constatés dans les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) a connu une nette diminution si l'on compare les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 :

	2011-2012	2012-2013
<b>Incidents, violences et délits signalés</b>	<b>161</b>	<b>103</b>
- <i>Violences aux personnes</i>	<i>119</i>	<i>80</i>
- <i>Infractions à la législation sur les stupéfiants</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
- <i>Violences sexuelles</i>	<i>6</i>	<i>6</i>
- <i>Vols</i>	<i>6</i>	<i>3</i>
- <i>Atteintes aux biens</i>	<i>6</i>	<i>1</i>

## 2. Etat des lieux des dispositifs de prévention existants

### 2.1. Les instances locales de pilotage de la prévention de la délinquance

Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) issus de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ont renforcé le rôle du maire et son attribution en matière de prévention de la délinquance.

#### **Le département de l'Indre compte 5 CLSPD :**

##### *En zone police :*

- le CLSPD de CHATEAUROUX, créé par arrêté du maire du 11 juin 2008 ;
- le CLSPD de DEOLS, créé par arrêté du maire du 4 septembre 2008.

##### *En zone gendarmerie :*

- le CLSPD du BLANC, créé le 27 mars 2003 ;
- le CLSPD de LA CHATRE, créé par arrêté du maire du 3 décembre 2007 ;
- le CLSPD d'ISSOUDUN, créé par arrêté du maire du 19 octobre 2007.

**Le CLSPD de Châteauroux** s'est réuni en mai 2013 (la dernière réunion s'était tenue en 2010). Cette réunion a permis de faire un bilan des principaux axes de travail du CLSPD : orientation, formation et insertion ; éducation, citoyenneté, jeunesse, prévention et dépendances ; vie dans les quartiers, médiation intergénérationnelle et interculturelle, accès aux droits.

Les actions initiées sont, par exemple, la mise à disposition d'un local avec des référents pour l'accès à l'emploi et aux stages pour des jeunes du quartier Saint-Jean et la mise en œuvre des chantiers d'insertion.

**Le CLSPD de La Châtre** se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin (la dernière réunion s'est tenue le 23 mai 2013 en sous-préfecture). Le CLSPD affiche 3 types de fiches-actions : sécurité routière, sécurité des biens et des personnes, et jeunesse/social. Pour chacune de ces catégories de sujets, un bilan annuel est établi et des propositions d'actions sont effectuées, en concertation avec les chefs d'établissement scolaires, la police municipale, la gendarmerie, le centre d'action sociale et l'autorité municipale.

Les CLSPD des autres communes sont pas ou peu actifs. Des réunions d'informations sur la sécurité en direction des élus, en présence des sous-préfets et des forces de l'ordre se tiennent néanmoins régulièrement.

### 2.2. Le service de prévention spécialisée de Châteauroux

Ce service est autorisé par le Conseil général au titre de sa mission de prévention spécialisée prévue par le code de l'action sociale et des familles. Il a la particularité d'être rattaché administrativement au centre communal d'action sociale (CCAS) de Châteauroux et bénéficie d'un financement conjoint de la ville de Châteauroux et du Conseil général.

Son intervention est ciblée sur la ville de Châteauroux et en priorité sur les quartiers de Saint-Jean, Vaugirard et Beaulieu pour les jeunes de 12 à 25 ans. Son action vise notamment à :

- soutenir les jeunes en difficultés dans leur parcours scolaire, les jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école ;
- soutenir les parents en difficultés dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s) ;
- aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, formation, accès à l'autonomie, au logement...
- prévenir les conduites à risques (conduites addictives, conduites de "mises en danger"...);
- soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement.

Il propose à la fois un accompagnement individuel et des actions collectives, dans le respect de l'anonymat et du principe de libre-adhésion. Il n'intervient pas sur mandat administratif ou judiciaire.

### **2.3. Les programmes de réussite éducative**

Le programme de réussite éducative a été mis en place à Châteauroux en octobre 2005 et s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et de la politique de la ville. Le dispositif de réussite éducative (DRE) contribue à l'éducation des jeunes et favorise leur réussite dans leur parcours scolaire et extra scolaire. Le DRE s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, habitants ou scolarisés dans les quartiers Saint-Jean, Beaulieu et Vaugirard. Chaque jeune est suivi par un référent qui le rencontre une fois par semaine. Le DRE compte 5 salariés permanents et une quarantaine de vacataires sont recrutés à l'année pour la mise en place de certaines activités en petits groupes.

### **2.4. La prévention du décrochage scolaire**

Objectif contenu dans tous les projets d'établissement, la coordination départementale du décrochage scolaire est confiée, par une lettre de mission du préfet, à un inspecteur de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Le suivi est le fruit d'une collaboration étroite entre l'éducation nationale (établissements scolaires, Centres d'information et d'orientation, mission de lutte contre le décrochage scolaire), les missions locales, Pôle emploi, le Centre d'aide à la décision (qui représente les CFA). Le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet d'identifier les jeunes concernés. Le contact avec eux et leurs familles est ensuite établi en vue de faire le point sur leur situation et leur proposer une solution ou un accompagnement.

Le dispositif de classe relais en place dans le département se compose:

- d'un dispositif relais au collège Rosa-Parks qui fonctionne en interne, au sein de ce collège situé en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Il prend en charge les jeunes quelques heures par semaine, en dehors de la classe, pour une approche individualisée. le Dispositif de réussite éducative est associé à cette action ;
- d'une classe relais externe rattachée au collège Beaulieu à Châteauroux, implantée dans les locaux du centre de loisirs, Boulevard de la Valla, à Châteauroux. Cette classe

accueille principalement des élèves des collèges de la CAC. La Protection judiciaire de la jeunesse (0,4 ETP d'éducateur) et la Fédération des Oeuvres Laïques sont associées à ce dispositif.

Un conseil des droits et devoirs des familles a été mis en place par la ville de Châteauroux en 2009. Il associe le conseil général, la direction des services départementaux de l'Education Nationale, l'union départementale des associations familiales (UDAF) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

## **2.5. Les intervenants sociaux en commissariat de police et en gendarmerie**

En zone police, un travailleur social travaille à mi-temps auprès de la direction départementale de la sécurité publique. Il est financé par l'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la communauté d'agglomération castelroussine et le conseil général. Il joue un rôle de repérage des situations de détresse et d'interface avec les services sociaux, et plus particulièrement les services du conseil général.

En zone gendarmerie, au regard du nombre de situations croissantes et afin de mieux prévenir la délinquance, les différends familiaux et les situations de détresse sociale, le recrutement d'un intervenant social au profit de la gendarmerie départementale de l'Indre est également prévu par convention ; son recrutement doit être finalisé.

## **2.6. Les référents sûreté**

Les services de police et de gendarmerie de l'Indre se sont dotés de "référents sûreté". Spécialement formés aux techniques de prévention situationnelle, ils interviennent auprès des entreprises, commerçants, artisans et particuliers pour prodiguer des conseils techniques d'ordre général sur la sécurisation d'un site, dans le cadre de consultations ou sous la forme d'un diagnostic. Ils conseillent également les communes qui envisagent de se doter d'un dispositif de vidéoprotection. Ils sont également consultés en matière de transport de fonds.

Ils participent aux réunions organisées dans le cadre de l'opération tranquillité seniors visant à sensibiliser cette population aux vols par ruse, escroqueries par internet et aux démarchages abusifs. Leur activité est en augmentation.

## **2.7. La déléguée aux droits des femmes, le protocole départemental pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence et son réseau de professionnels**

L'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences varie selon qu'elles portent plainte ou non. Dans le premier cas, il est effectué par l'association d'aide aux victimes et de médiation qui les oriente ; dans le second, par les services de la direction de la prévention et du développement social du conseil général.

Leur accompagnement prend plusieurs formes : accompagnement spécialisé, soutien psychologique, hébergement, insertion. Il s'appuie donc à la fois sur les réseaux de soin (dont RESPIRE et PERINAT), les bailleurs sociaux et le secteur associatif.

Un dispositif d'hébergement des auteurs de violence est en outre mis en œuvre avec Solidarité Accueil.

La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité anime le réseau visant à la transmission des informations, sous le sceau du secret partagé, entre les forces de l'ordre et les services sociaux de secteur dans le cadre du protocole pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Si le réseau des professionnels est bien identifié, leurs rencontres pourraient être plus fréquentes et se dérouler au sein de groupes plus resserrés et opérationnels. Le travail en réseau pourra notamment être conforté par la mise en œuvre du 4<sup>e</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

## **2.8. La médiation sociale visant à la tranquillité publique**

La déléguée du préfet dans les quartiers assure la représentation du préfet et de l'Etat de manière permanente dans les quartiers de mise en œuvre de la politique de la ville. Elle intervient notamment dans le cadre du dispositif de gestion urbaine de proximité (GUP) qui vise à améliorer les conditions de vie des résidents des quartiers Saint-Jean, Saint-Jacques et Beaulieu à Châteauroux. Ce dispositif permet notamment de mettre en œuvre des actions visant à réduire les tensions constatées autour du centre commercial de Saint-Jean.

## **2.9. Les polices municipales**

La convention de coordination entre la police nationale et la police municipale de Châteauroux signée le 8 avril 2013 détermine les modalités d'intervention coordonnées entre les forces de la police nationale et de la police municipale. Les actions partagées sont les patrouilles dans les quartiers sensibles, dans les transports en commun, aux abords des établissements scolaires sur appel des chefs d'établissements, des opérations de sécurité routière. Le centre de supervision urbaine travaille en étroite collaboration avec la police nationale et lui prête son concours notamment pour signaler des faits répréhensibles et pour surveiller les regroupements et attroupements suspects.

Communes	Nombre de policiers municipaux au 30/6/2013
<b>Châteauroux *</b>	<b>23</b>
<b>Buzançais *</b>	<b>3</b>
<b>Argenton-sur-Creuse</b>	<b>2</b>
<b>Issoudun</b>	<b>2</b>
<b>Le Blanc *</b>	<b>2</b>
<b>Châtillon-sur-Indre *</b>	<b>1</b>
<b>La Châtre</b>	<b>1</b>
<b>Le Poinçonnet</b>	<b>1</b>
<b>Levroux</b>	<b>1</b>
<b>Valençay</b>	<b>1</b>
<b>Vatan</b>	<b>1</b>

\* : Communes dont les policiers municipaux sont autorisés à porter des armes la catégorie D (matraques, bâtons de défense...)

Cinq communes disposent par ailleurs d'un garde champêtre ; la commune de Déols emploie deux agents assermentés.

## **2.10. La vidéoprotection**

La vidéoprotection a fait l'objet, depuis 2007, d'un développement important, en particulier dans la ville de Châteauroux, agglomération chef-lieu, avec le soutien du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

A ce jour, ce sont près de 275 caméras qui sont installées et 288 le seront à la fin de l'année 2014. Seule une caméra, pour des raisons techniques (absence de la fibre optique à proximité - caméra à carte mémoire) n'est pas raccordée au centre de supervision urbaine (CSU). Le commissariat de police de Châteauroux possède six écrans, 3 dédiés au centre-ville et 3 au quartier Saint-Jean. Néanmoins, sur simple demande, le Centre d'Information et de Commandement (CIC) peut recevoir les images de toutes les caméras reliées au CSU.

La vidéoprotection a été prioritairement déployée sur le centre-ville, les quartiers sensibles et les bâtiments communaux et sera déployée en 2014 dans les zones de loisirs connaissant de fortes affluences lors de manifestations : salons, foires, concerts, expositions, lieux de promenades (Belle Isle) ou lieux d'enseignements supérieurs (IUT et école d'ingénieurs). Il pourrait également être envisagé d'étendre la vidéoprotection aux entrées de ville dans une tranche ultérieure.

Le déploiement de la vidéoprotection aux abords et aux entrées principales des établissements n'est que partiellement réalisé (seuls les abords de trois établissements scolaires sont partiellement couverts).

Par ailleurs, les communes de Saint-Maur et Déols appartenant à la communauté d'agglomération castelroussine ont également déployé la vidéoprotection, principalement aux abords des bâtiments communaux et espaces publics, avec respectivement 9 et 3 caméras. Ces dernières ne sont pas reliées à un CSU, mais à un disque dur qui efface régulièrement les images enregistrées.

Dans la zone de gendarmerie, les communes de Diors (5 caméras), Le Blanc (1 caméra), et Velles (4 caméras) sont équipées. Des projets de diagnostic ont en outre été réalisés à Buzançais (2 caméras), Argenton-sur-Creuse (6 caméras), La Châtre (6 caméras) et Clion-sur-Indre (6 caméras). Des projets de diagnostic sont en cours à Nohant-Vicq, Pellevoisin, Bommiers et Oulches.

## **2.11. Le travail d'intérêt général**

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation a été destinataire d'un nombre constant de saisines sur la période récente : 163 en 2010, 159 en 2011 et 164 en 2012.

Il se heurte aux contraintes d'accueil des structures volontaires en zone rurale. La mise en œuvre des mesures peut se trouver compliquée par les difficultés de transport des condamnés pour accéder aux structures et par le manque d'encadrants sur le terrain.



L'unité éducative en milieu ouvert (UEMO) a suivi 14 jeunes en travail d'intérêt général en 2013 (19 en 2012). Le développement de cette mesure judiciaire impliquerait une plus grande diversité des lieux d'accueil.

### **2.12. Les actions des missions locales en direction des jeunes suivis par la justice**

Une convention formalise le partenariat qui existe entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la mission locale de Châteauroux. Renouvelée annuellement, elle fait l'objet d'une évaluation semestrielle.

Ce partenariat vise à prévenir les risques de récidive des publics détenus condamnés à une courte peine et à permettre de réduire les difficultés d'insertion des personnes incarcérées manifestant la volonté de construire un projet professionnel. La mission locale de Châteauroux assure également l'accompagnement de jeunes dans le cadre de permissions pour recherche d'emploi, en lien avec le SPIP.

### **2.13. La prévention des comportements addictifs**

Mises en œuvre dans le cadre du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les consultations jeunes consommateurs constituent un outil d'aide à la prévention de la récidive et d'accompagnement. Gratuites et anonymes, elles proposent aux jeunes consommateurs (mineurs ou majeurs) et à leur famille un bilan des consommations, de l'information et du conseil ainsi qu'une aide à l'arrêt. Si nécessaire, elles sont aptes à mettre en œuvre une prise en charge brève ou une orientation vers d'autres structures. Dans l'Indre, le CSAPA est géré par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 36).

Le protocole organisationnel de prise en charge des personnes détenues présentant un problème d'addiction est également un outil de prévention de la récidive. Le CSAPA géré par l'ANPAA 36 est le CSAPA référent carcéral pour le département de l'Indre. Au côté de l'hôpital de Châteauroux et des services de l'unité de consultations et de soins ambulatoires, du service médico-psychologique régional, des services du SPIP et des établissements pénitentiaires, il contribue au protocole organisationnel qui a pour objet de définir les modalités de coordination et d'organisation de la prise en charge des addictions en détention des personnes détenues. Celle-ci s'articule entre le milieu fermé, pour la prise en charge des addictions pendant la détention, et le milieu ouvert, pour l'organisation des soins à la sortie.

### **3. Orientations départementales**

Les champs prioritaires d'action dans le département de l'Indre s'inscrivent dans les trois programmes d'actions définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance : la tranquillité publique ; les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ; les jeunes exposés à la délinquance.

S'y ajoute une volonté d'améliorer le fonctionnement des instances de pilotage de la prévention de la délinquance et un réexamen des dispositifs contractuels existants dans certaines communes.

C'est à l'échelle de ces instances et de ces dispositifs locaux de pilotage (contrats locaux de sécurité, stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance) que ces orientations ont vocation à être déclinées au plan opérationnel.

#### **Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique.**

- 1.1. Développer la prévention situationnelle - vidéoprotection et autres moyens - dans une démarche globale de recherche de tranquillité publique :
  - Améliorer le maillage de la vidéoprotection dans les zones urbaines et péri-urbaines de manière à éviter un redéploiement des pratiques délinquantes vers les zones non couvertes ;
  - Prolonger les actions en direction des professionnels et des élus pour encourager la sécurisation des locaux qui sont des cibles potentielles pour les cambrioleurs.
- 1.2. Renforcer la présence humaine dans l'espace public par la mobilisation des acteurs locaux et des habitants : police municipales, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, centres commerciaux...
- 1.3. Poursuivre la mise en œuvre et assurer le suivi des conventions (associations d'élus, chambres consulaires, FEDEREC, ERDF...) destinées à prévenir les infractions, notamment par la sensibilisation aux risques ou l'échange d'informations.
- 1.4. Examiner la pertinence de l'élaboration d'un schéma de tranquillité publique (englobant vidéoprotection, médiation, prévention spécialisée et actions en matière de logement social) pour les quartiers de mise en œuvre de politique de la ville, dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, en lien avec la Gestion urbaine de proximité (GUP) et les futurs dispositifs de politique de la ville.

<b>Axe 2 :      Renforcer les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes, de prévention des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes.</b>
--

- 2.1. Constituer au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui le jugent utile (ou, à défaut, du conseil départemental de prévention de la délinquance) un groupe opérationnel – constitué des acteurs de terrain – consacré aux violences faites aux femmes et aux violences intrafamiliales afin de dresser un état des lieux des dispositifs existants, de favoriser leur bonne articulation et de développer des actions mutualisées.
- 2.2. Procéder au renouvellement régulier du protocole départemental pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence dans l'Indre.
- 2.3. Assurer la mise en œuvre du 4<sup>e</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes notamment en déployant « téléphone grand danger », en développant les actions de proximité en direction des victimes et en travaillant à leur mise en sécurité dans le cadre de l'hébergement d'urgence.
- 2.4. Réactiver les dispositifs de prise en charge des auteurs afin de prévenir la récurrence.
- 2.5. Finaliser le recrutement prévu par convention d'un travailleur social mis à disposition du Groupement de gendarmerie départementale et dresser un bilan annuel de ses interventions.
- 2.6. Poursuivre les actions de formation destinées aux professionnels du réseau et les actions de sensibilisation destinées en variant les publics ciblés.

<b>Axe 3 :      Développer une approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance</b>
---

- 3.1. Constituer au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui le jugent utile (ou, à défaut, du conseil départemental de prévention de la délinquance) un groupe opérationnel – constitué des acteurs de terrain – consacré aux jeunes exposés à la délinquance afin d'établir un état des lieux des dispositifs existants, mieux repérer les jeunes inscrits dans une trajectoire de délinquance et en assurer le suivi.
- 3.2. Développer les actions de socialisation et de remobilisation dans le cadre des parcours d'insertion personnalisés en lien avec les missions locales ; poursuivre les chantiers d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux.

- 3.3. Poursuivre les programmes de prévention de la récidive mis en œuvre par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (en milieu ouvert ou au sein des établissements pénitentiaires) et la protection judiciaire de la jeunesse (mesures de réparation individuelle ou collectives, stages de citoyenneté...)
- 3.4. Augmenter les capacités d'accueil pour la réalisation de travaux d'intérêt général au sein du département, tant pour les personnes condamnées majeures que mineures.
- 3.5. Améliorer le traitement du décrochage scolaire notamment parmi les gens du voyage.

<b>Axe 4 : Renforcer le pilotage stratégique de la prévention de la délinquance au plan local et départemental.</b>
---

- 4.1. Engager le renouvellement des contrats locaux de sécurité existants et leur remplacement par des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance, dans le courant de l'année 2014.
- 4.2. Améliorer le fonctionnement des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance en privilégiant les réunions de la formation restreinte ou en mettant en place, en leur sein, de groupes opérationnels plus propices au travail en réseau des acteurs de terrain et à l'échange d'informations.
- 4.3. Réunir annuellement le conseil départemental de prévention de la délinquance pour suivre la mise en œuvre du plan départemental, l'actualiser et veiller à sa bonne articulation avec les instruments de pilotages locaux (contrats locaux de sécurité, stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance).

## 4. Suivi du plan départemental

Numéro de l'action	Indicateurs de suivi
<b>Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique.</b>	
1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles caméras de vidéoprotection installées.</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation à la prévention situationnelle.</li> </ul>
1.2	<i>A préciser.</i>
1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions en cours d'application.</li> <li>- Part des conventions ayant fait l'objet d'un bilan annuel ou infra-annuel.</li> </ul>
1.4	Engagement de la réflexion sur un schéma territorial de tranquillité publique (O/N)
<b>Axe 2 : Renforcer les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes, de prévention des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes.</b>	
2.1	Nombre de groupes opérationnels constitués au sein des CLSPD.
2.2	Renouvellement du protocole départemental pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence en 2014 (O/N)
2.3	Nombre d'actions prévues au 4e plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes mises en œuvre dans le département.
2.4	Pourcentage d'auteurs de violence ayant fait l'objet d'une prise en charge.
2.5	Effectivité du recrutement d'un travailleur social mis à disposition du Groupement de gendarmerie départementale (O/N)
2.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de formation destinées aux professionnels.</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.</li> </ul>
<b>Axe 3 : Développer une approche ciblée en direction des jeunes exposés à la délinquance</b>	
3.1	Nombre de groupes opérationnels constitués au sein des CLSPD.
3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires d'un parcours d'insertion personnalisé.</li> <li>- Nombre de jeunes mobilisés sur des chantiers d'insertion.</li> </ul>
3.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires des programmes de prévention de la récidive du SPIP.</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des actions de prévention de la récidives de la PJJ.</li> </ul>
3.4	Nombre de personnes morales de droit privé habilitées à l'exécution de TIG.
3.5	Nombre de jeunes pris en charge par le réseau de prévention du décrochage.
<b>Axe 4 : Renforcer le pilotage stratégique de la prévention de la délinquance au plan local et départemental.</b>	
4.1	Nombre de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance mises en place.
4.2	Nombre de réunions tenues au sein des CLSPD : <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation plénière ;</li> <li>- formation restreinte ;</li> <li>- groupes opérationnels.</li> </ul>
4.3	Réunion annuelle du conseil départemental de prévention de la délinquance (O/N)

## 5. Financement

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à financer ou cofinancer, pour le compte de l'Etat, les actions de prévention de la délinquance mises en œuvre dans le département de l'Indre.

Il s'articule avec les financements apportés par les collectivités territoriales compétentes en matière de prévention de la délinquance (département et communes) et d'autres acteurs telle la caisse d'allocations familiales.

A l'avenir, son emploi sera recentré sur les trois priorités définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017. Les perspectives arrêtées par le Premier ministre au plan national pour les années 2014 et 2015 sont les suivantes :

Programmes du FIPD	Part consacrée au plan national	
	2014	2015
Jeunes exposés à la délinquance (y compris la médiation sociale)	47%	46%
Prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes. Aide aux victimes	18%	19%
Amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle - vidéoprotection)	35%	35%

Dans l'examen des demandes de financement, une attention particulière sera portée au dimensionnement du projet, aux objectifs poursuivis et à la possibilité d'évaluer leur réalisation.

**ANNEXE**

▪ **Actions financées par le FIPD en 2011, 2012 et 2013 (hors vidéoprotection)**

<b>Année 2011</b>	
<b>PORTEURS DE PROJET</b>	<b>ACTIONS</b>
<b>Prévention de la délinquance des jeunes</b>	
Collège Rosa Parks Châteauroux	Séjours de rupture pour les élèves du dispositif relais « Ambition Réussite » (séjour culturel médiéval en Dordogne et séjour de rupture dans le Massif central)
Commune de Déols	Actions d'éducation à la citoyenneté et au civisme en direction des jeunes Déolois de 16-25 ans (accompagnement personnalisé, actions citoyennes au sein d'associations)
Commune de Déols	Point Information Jeunesse Déols : information, sensibilisation accompagnement des jeunes pour leur insertion professionnelle et sociale
Point de rencontre / Médiation familiale	Espace de rencontre enfants-parents (suite à des séparations conjugales) avec des intervenants professionnels, réunions, séances d'analyse
<b>Aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes</b>	
Etat/conseil général/ CAC	Intervenant social en commissariat : accueil, traitement social des situations des familles et individus en lien avec les services de police et de la DPDS (CG36)
Centre social St Jean	Lutte contre les violences faites aux femmes : organisation de manifestations, d'exposition et d'intervention auprès des élèves.
ADAVIM	Rappel à la loi des mineurs et des majeurs auteurs d'infractions légères afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs actes et éviter une éventuelle récidive.
	Aide aux victimes : accueil, information et orientation de toutes personnes s'estimant victime d'infraction
	Bureau d'aide aux victimes : accueil des personnes s'estimant victime d'une infraction incriminée par le code pénal.
Maison des droits de l'enfant	Education à la non-violence et à la citoyenneté par la mise en place d'un centre de documentation spécialisé, des conférences, des débats, des expositions, interventions pédagogiques.
Centre d'information sur les droits des femmes	Lutte contre les violences faites aux femmes : proposer des interventions, concertation avec le public pour identifier les besoins et les possibilités d'intervention pour adopter les animations.
<b>Médiation visant à la tranquillité publique</b>	
FOL/RBIJ	Préscolarisation et insertion des enfants et adolescents des gens du voyage. Mise en place d'une coordination au sein de la FOL pour l'étude des problématiques liées aux gens du voyage : étude visant à proposer des actions éducatives et socio culturelles adaptées ; travailler sur la connaissance des gens du voyage ; sensibiliser au vivre ensemble
<b>Prévention de la récidive</b>	
Mission locale /SPIP	Permanence en milieu carcéral : réduire les risques de récidive et favoriser l'insertion professionnelle des détenus du centre pénitentiaire (40 personnes concernées)
FOL	Actions de sensibilisation des détenus du centre pénitentiaire aux projets artistiques, manuels technologiques - Partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion de probation
ALFAGE	Accueillir et loger les familles et amis des détenus lors des périodes de parloirs
Relais enfance famille	Maintien du lien familial enfant-père incarcéré dans l'intérêt de l'enfant. Entretiens de soutien à la parentalité entre détenu, éducatrice et psychologue, ateliers de fabrication d'objet par le détenu pour les enfants, parloirs enfant

Année 2012	
PORTEURS DE PROJET	ACTIONS
<b>Prévention de la délinquance des jeunes</b>	
Point de rencontre médiation familiale	Point de rencontre : actions de prévention pour l'entretien des liens de l'enfant avec les parents et prévention des conflits ; actions de soutien à la parentalité (accompagnement des parents dans leur relation avec l'enfant via des visites et des entretiens avec des intervenants)
Conseil général	Lieu d'accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans avec un adulte référent ainsi que des futurs parents par un auxiliaire de puériculture de PMI et une éducatrice de jeunes enfants. Espace de paroles, de rencontres et de jeux dans une perspective de prévention des troubles de la relation parents enfants.
Collège Beaulieu	Classe relais pour les élèves en situation de rupture ou de refus scolaire. Mise en œuvre de stratégie de réconciliation sociale et scolaire.
Collège Beaulieu	Sensibilisation des jeunes à l'utilisation de l'outil informatique prévention des conduites à risque liées aux nouvelles technologies.
Maison des droits de l'enfant	Sensibilisation des jeunes, des parents et des éducateurs à une éducation à la non violence et à la citoyenneté afin de prévenir des comportements antisociaux et de la délinquance juvénile
CCAS de Châteauroux	Action de prévention de la délinquance en faveur d'enfants et adolescents des gens du voyage. Education à la citoyenneté
ADAVIM	Rappel à la loi des mineurs et des majeurs auteurs d'infractions légères afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs actes et éviter une éventuelle récidive.
Boxing club savate de Châteauroux	Insertion par le sport : accueil des enfants et des adolescents pour les rééduquer sur la relation aux autres, permettre à chacun de se réapproprier l'espace collectif et redonner de la dignité aux adultes
ANPAA	Intervention dans les centres d'éducation renforcée (contre les conduites addictives) en lien avec la protection judiciaire de la jeunesse.
CD tennis	Apprentissage du comportement citoyen et du respect des règles par l'initiation au tennis pour les enfants de 6 à 15 ans des quartiers Saint-Jean, Saint-Jacques, Vaugirard, Beaulieu et des ménages défavorisés
<b>L'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes</b>	
Conseil général	Intervenant social en commissariat : accueil, traitement social des situations des familles et individus en lien avec les services de police et de la DPDS (CG36)
ADAVIM	Aide aux victimes : accueil, information et orientation de toutes personnes s'estimant victime d'infraction
Planning familial	Prévention des violences sexistes : proposer des interventions, concertation avec le public pour identifier les besoins et les possibilités d'intervention pour adopter les animations. Mise à disposition des méthodes de réduction des risques et des brochures informatives.
<b>Prévention de la récidive</b>	
ALFAGE	Accueillir et loger les familles et amis des détenus lors des périodes de parloirs
Relais enfance famille	Maintien du lien familial enfant-père incarcéré dans l'intérêt de l'enfant. Entretiens de soutien à la parentalité entre détenu, éducatrice et psychologue, ateliers de fabrication d'objet par le détenu pour les enfants, parloirs enfant
FOL	Prévention de la récidive par le point d'accès au droit pour les détenus de la maison centrale de Saint-Maur
Mission locale	Permanence en milieu carcéral : mobilisation des services de la mission locale pour faciliter les démarches de réinsertion (emploi, logement, formation)
<b>Médiation visant à la tranquillité publique</b>	
FOL	Voyageurs, élus, travailleurs sociaux, habitants : de la loi aux actes des passerelles à construire : mise en place d'un espace de médiation sociale, structure relais pour coordonner les actions de dialogue et d'insertion liées aux gens du voyage



Année 2013	
PORTEURS DE PROJET	ACTIONS
<b>Prévention de la délinquance des jeunes</b>	
Caisse des écoles de Châteauroux	Prise en charge des élèves exclus temporairement des collèges Rosa Parks, Beaulieu et Jean Monnet : responsabilisation du jeune et des parents et préparation du retour au collège par la remobilisation (entretiens, travail sur l'orientation professionnelle, participation à une action sociale et citoyenne dans une épicerie solidaire)
Collège Rosa Parks	Classe relais : organisation de séjours de rupture destinés à sortir les élèves les plus en souffrance, du quartier et les sensibiliser aux règles de vie en société et à la culture
Point de rencontre-Médiation familiale	Point de rencontre : actions de prévention pour l'entretien des liens de l'enfant avec les parents et prévention des conflits ; actions de soutien à la parentalité (accompagnement des parents dans leur relation avec l'enfant via des visites et des entretiens avec des intervenants)
Point de rencontre-Médiation familiale	Médiation familiale : construction ou reconstruction du lien familial entre personnes en situation de rupture au bénéfice de l'enfant (Entretien d'information et d'écoute des conjoints, médiation familiale où l'on sensibilise les conjoints aux conséquences de la situation pour leur enfant)
Boxing club savate de Châteauroux	Insertion par le sport : accueil des enfants et des adolescents pour les rééduquer sur la relation aux autres, permettre à chacun de se réappropriier l'espace collectif et redonner de la dignité aux adultes
Maison des droits de l'enfant	Socialisation, revalorisation et responsabilisation des jeunes en situation d'échec via des activités de conditionnement de livres à destination de pays africains
<b>Aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes</b>	
CAF	Lutte contre les violences faites aux femmes : organisation des rencontres du collectif et d'animations (spectacle, exposition, conférence)
ADAVIM	Aide aux victimes : accueil, information et orientation de toutes personnes s'estimant victime d'infraction
CG36(+Etat et CAC)	Intervenant social en commissariat : accueil, traitement social des situations des familles et individus en lien avec les services de police et de la DPDS (CG36)
<b>Médiation visant à la tranquillité publique</b>	
FOL	Voyageurs, élus, travailleurs sociaux, habitants : de la loi aux actes des passerelles à construire : mise en place d'un espace de médiation sociale, structure relais pour coordonner les actions de dialogue et d'insertion liées aux gens du voyage
CCAS de châteauroux	Action de prévention auprès des gens du voyage : réalisation des actions collectives (séjours, sorties, suivi socio-éducatifs et insertion professionnelle, ateliers collectifs de médiation avec partenaires locaux, apprentissage règles de citoyenneté)
<b>Prévention de la récidive</b>	
ADAVIM	Rappel à la loi : accueil au palais de justice des jeunes mis en cause par les délégués de la République et convocation à stage de sensibilisation
Mission locale	Permanence en milieu carcéral : mobilisation des services de la mission locale pour faciliter les démarches de réinsertion (emploi, logement, formation)
ALFAGE	Accueillir et loger les familles et amis des détenus lors des périodes de parloirs
Relais enfance famille	Maintien du lien familial enfant-père incarcéré dans l'intérêt de l'enfant. Entretiens de soutien à la parentalité entre détenu, éducatrice et psychologue, ateliers de fabrication d'objet par le détenu pour les enfants, parloirs enfant

PORTEURS DE PROJET	ACTIONS
FOL/SPIP	Animations et activités éducatives par un animateur professionnel lors des visites des familles au parloir de la maison centrale de St-Maur
Anpaa 36	Intervention dans les établissements d'éducation spécialisée : prévention et sensibilisation sur les risques et conséquences de l'usage de stupéfiants dans les centres éducatifs renforcés via la diffusion de vidéos suivis de débats et d'échanges sur la thématique